

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.219

L'An deux Mille Treize, le 20 décembre, à 18 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 13 décembre 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 13 décembre 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. CHABASSE, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECOQ, Mme DUMAS, Mme DUVERGER, M. GUIARD, M. LABIA, Mme LEFEVRE, Mme MAIRE, M. MEGLIO, Mme MONJOIN, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT, Mme SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : M. FILOCHE représenté par Mme CIRAUD-LANOUE
M. MERLE représenté par Mme DUMAS

ETAIT ABSENTE-EXCUSEE : Mme DESCHANP

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 30

Nombre de votants : 32

Madame Marie-José DOUMECOQ a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : EGLISE NOTRE DAME DE ROYAN : MISE EN SECURITE, ACHEVEMENT DE LA RESTAURATION EXTERIEURE ET MISE EN VALEUR - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ROYAN ATLANTIQUE POUR LA TRANCHE FERME ET LA TRANCHE CONDITIONNELLE 1

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : UNANIMITE

Par délibérations du 15 juillet 2011 et du 11 avril 2013, le Conseil Municipal a sollicité des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général, pour la restauration de l'église Notre Dame de ROYAN, tranche ferme « Elévation Ouest » et tranche conditionnelle n° 1 « Auvent Ouest et porte monumentale ».

Les éléments de financement de cette opération (montant des travaux subventionnables de la tranche ferme et de la tranche conditionnelle n° 1) se décomposent comme suit :

Montant total des travaux subventionnables	1.233.000 € .H.T.
Subventions accordées	
Etat (D.R.A.C.)	445.950 €
Conseil Régional	85.588 €
Conseil Général	308.250 €
Réserve Parlementaire	60.000 €
Total des subventions	899.788 €
Reste à la charge de la commune	333.212 €

Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de solliciter une aide de 25 % du reste à la charge de la commune, au titre du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, concernant la réalisation de cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de solliciter l'octroi d'une subvention de 25 % du reste à la charge de la commune, au titre du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour la restauration de l'église Notre Dame de ROYAN, tranche ferme « Elévation Ouest » et tranche conditionnelle n° 1 « Auvent Ouest et porte monumentale ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 24 décembre 2013

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint,
Bernard GIRAUD